

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

A R R E T E

portant modifications de l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à la création du GIP CENTR'ACHATS

**Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

Vu le décret 18 septembre 2014 portant nomination de M. Michel JAU, préfet de la région Centre, préfet du Loiret,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 2 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'article 2 de l'arrêté du 16 juin 2015 portant création du Groupement d'Intérêts Public CENTR'ACHATS.

Vu la demande du directeur de CENTR'ACHATS en date du 24 novembre 2015,

Vu la décision des organes délibérants des collectivités et établissements publics souhaitant adhérer au GIP CENTR'ACHATS, entre le 17 juin 2015 et le 30 novembre 2015.

Vu les formulaires valant adhésions et signatures de la convention constitutive du GIP CENTR'ACHATS des exécutifs des futurs membres,

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales,

A R R E T E

Article 1er -

L'arrêté du 16 juin 2015 portant approbation des modifications à la convention constitutive du Groupement d'Intérêts Public CENTR'ACHATS est modifié ainsi qu'il suit :

L'article 3 de l'Extrait de la convention constitutive du groupement d'intérêt public CENTR'ACHATS « Identité des membres au 16 juin 2015 » est remplacé par « Identité des membres au 1^{er} décembre 2015 »

Pour le département du Cher

- Le conseil départemental
- La commune de Vierzon
- L'établissement public local d'enseignement « EPLEFPA du Cher » à Le Subdray
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Edouard Vaillant » à Vierzon
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Henri Brisson » à Vierzon
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Alain Fournier » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Jean Mermoz » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Vauvert » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean du Berry » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Pierre-Emile Martin » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Marguerite de Navarre » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jacques Coeur » à Bourges
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Moulin » à Saint-Amand -Montrond
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Guéhenno » à Saint-Amand -Montrond
- L'établissement public national à caractère administratif « CREPS Région Centre » à Bourges

Pour le département d'Eure et Loir

- La commune de Mainvilliers
- La commune de Saint Rémy sur Avre
- L'établissement public administratif « Caisse Communal d'Action Sociale » de Mainvilliers
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jehan de Beauce » à Chartres
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Fulbert » à Chartres
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Silva Monfort » à Luisant
- L'établissement public local d'enseignement « EREA François Truffaut » à Mainvilliers
- L'établissement public local d'enseignement « EPLEFPA de Chartres, la Saussaye » à Sours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Philibert de l'Orme » à Lucé
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Elsa Triloet » à Lucé
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Rotrou » à Dreux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Gilbert Courtoix » à Dreux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Edouard Branly » à Dreux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean-Félix Paulsen » à Chateaudun
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée polyvalent Blaise Pascal » à Chateaudun
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Emile Zola » à Chateaudun
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers Sully » à Nogent le Rotrou
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Rémi Belleau » à Nogent le Rotrou
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Marceau » à Chartres
- L'association CFA interprofessionnel d'Eure et Loir à Chartres
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Professionnel Maurice Viollette » à Dreux

Pour le département d'Indre et Loire

- La commune de Cinq mars la pile
- La commune de Chambray les Tours
- La commune de Descartes
- La commune de Langeais
- La commune de Mazières de Touraine
- L'établissement public de coopération culturelle le centre pour le Livre, l'image et de la culture numérique (CICLIC) à Château Renault
- L'établissement public administratif Service Départemental d'Incendie et de Secours à Tours
- Le Syndicat mixte Mission Val de Loire à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jacques de Vaucanson » à Tours

- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Balzac » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Descartes » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Victor Laloux » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Vinci » à Amboise
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Alfred de Vigny » à Loches
- L'établissement public local d'enseignement « EPLEFPA d'Ambroise » à Ambroise
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée François Rabelais » à Chinon
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Joseph Cugnot » à Chinon
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Monnet » à Joué-Les-Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Arsonval » à Joué-les-Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Gramont » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers François Clouet » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « LEGTA Tours-Fondette » à Fondettes
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Gustave Eiffel » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Choisel » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Chaptal » à Amboise
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Martin Nadaud » Saint-Pierre les Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Albert Bayet » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Henri Becquerel » à Tours
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Beauregard » à Châteaurenault
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Emile Delataille » à Loches
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Paul-Louis Courier » à Tours
- L'établissement public administratif « Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire » à Tours
- L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Université François Rabelais » à Tours

Pour le département du Loir et Cher

- La commune de Blois
- La commune de Montoire sur le Loir
- La commune de Vineuil
- L'établissement public de coopération culturelle Domaine de Chaumont sur Loire
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers de l'hôtellerie » à Blois
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Augustin Thierry » à Blois
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Dessaignes » à Blois
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Denis Papin » à Romoranthin Lanthenay
- L'établissement public local d'enseignement « Claude de France » à Romoranthin Lanthenay
- L'établissement public local d'enseignement « LEGTA Loir et Cher » à Vendôme
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Camille Claudel » à Blois
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée André Ampère » à Vendôme
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Sonia Delaunay » à Blois
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Ronsard » à Vendôme
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée professionnel Val de Cher » à Saint-Aignan
- L'établissement public administratif « Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir et Cher » à Blois
- L'établissement public administratif « Chambre de l'Agriculture du Loir et Cher » à Blois

Pour le département de l'Indre

- La commune de Poinçonnet
- La communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle à Chabris

- La communauté de commune de la marche Berrichonne à Aigurande
- L'établissement public industriel et commercial Aéroport-Châteauroux-Centre
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Giraudoux » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Châteauneuf » à Argentan sur Creuse
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Rollinat » à Argentan sur Creuse
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean d'Alenbert » à Issoudun
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Honoré de Balzac » à Issoudun
- L'établissement public local d'enseignement « ERA Eric Tabarly » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Pierre et marie Curie » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Blaise Pascal » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Louis Pasteur » à Le Blanc
- L'établissement public local d'enseignement « LEGTA de Châteauroux » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers les Charmilles » à Châteauroux
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Georges Sand » à La Châtre
- L'établissement public administratif « Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre » à Châteauroux

Pour le département du Loiret

- Le conseil régional du Centre-Val de Loire à Orléans
- La commune d'Amilly
- La commune de Chaingy
- La commune de Chécy
- La commune d'Ingre
- La commune de Jargeau
- La commune de La Ferté saint Aubin
- La commune de Neuville aux bois
- La commune de Saint-Cyr en Val
- La commune de Saint-Denis de l'Hôtel
- La commune de Saint Jean de Braye
- La commune de Saint-Jean de la ruelle
- La commune de Semoy
- La communauté de communes des Loges à Jargeau
- La communauté de commune du Val d'Ardoux à Cléry Saint-André
- La commune de Châteauneuf sur Loire
- La commune de Jouy le Potier
- La commune de la Chapelle Saint Mesmin
- La communauté de commune du canton de La Ferté Saint-Aubin à La Ferté Saint-Aubin
- Le Groupement d'Intérêt Public Récia à Olivet
- Le Groupement d'Intérêt Public Alpha Centre à Orléans
- L'établissement public industriel et commercial Culture O Centre à Orléans
- L'établissement public industriel et commercial ECOPOLE à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers Jean de la Taille » à Pithiviers
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée en forêt » à Montargis
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Bernard Palissy » à Gien
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Durzy » à Villandeur
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Maréchal Leclerc » à Saint-Jean de la ruelle
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Voltaire » à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Paul Gauguin » à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « ERA Simone Veil » à Amilly
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Gaudier Brezka » à Saint-Jean de Braye
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jacques Monod » à Saint-Jean de Braye

- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Professionnel Jeannette Verdier » à Montargis
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Duhamel du Monceau » à Pithiviers
- L'établissement public local d'enseignement « LEGTA Chesnoy les Barres » à Amilly
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Château Blanc » à Chalette sur Loing
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée François Villon » à Beaugency
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Charles Péguy » à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Zay » à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Françoise Dolto » à Olivet
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Maurice Genevoix » à Ingré
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Jean Lurcat » à Fleury-les-Aubrais
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée des métiers Marguerite Audoux » à Gien
- L'établissement privé de formation professionnelle « CFA la Mouillère » à Orléans
- L'établissement public administratif « Chambre des Métiers et de l'Artisanat » à Orléans
- Le Syndicat Intercommunal de la Restauration Collective (SIRCO) à Saint-Jean de la ruelle
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Benjamin Franklin » à Orléans
- L'établissement public local d'enseignement « Lycée Pothier » à Orléans
- L'association Comité Régional du Tourisme à Orléans
- L'association ARFASSE à Orléans
- L'association Centreco à Orléans
- L'association CFSA de l'AFTEC à Orléans
- L'association BTP CFA Centre à Saran
- L'association PROMETA CFAI centre à La Chapelle Saint-Mesmin
- L'association « Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie » à Orléans

Article 2 -

M. le Secrétaire Général pour les affaires régionales, Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, et du Loiret, M. le Directeur régional des finances publiques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire

Fait à ORLEANS, le 1^{er} décembre 2015
 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
 Signé : Michel JAU

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.